F.R.C.P.B. N°392 K.L.B.P

Belgique - Belgïe P.P. - P.B. 6120 NALINNES BC30638





# PERIODIQUE MENSUEL DU CERCLE PHILATELIQUE "LES TIMBRES" D'HAM-SUR-HEURE / NALINNES

#### NOVEMBRE $2014 - N^{\circ}$ 92

Fondé en septembre 2005 par M. J. LADRIERE et M. R. BOURGEOIS

(Ne paraît pas en juillet et août)

TIRAGE: 60 EXEMPLAIRES

BUREAU DE DEPOT : 6120 NALINNES P 801032

EDITEUR RESPONSABLE : Paula BOURGEOIS-KICQ – Rue François BOVESSE 34 – 6110 Montigny le Tilleul

#### **MEMBRES DU COMITE**

PRESIDENT D'HONNEUR Jean LADRIERE

071/21.39.94

PRESIDENTE Isabelle GALLAND-LEYSEN

REDACTRICE DU BULLETIN Rue Hublette 25

6120 HAM-SUR-HEURE

071/21.74.29

E-mail: leysenisabelle@hotmail.com

VICE PRESIDENT Guy GALLAND VERIFICATEUR AUX LOTS 071/21.58.34

TRESORIER Pierre BOSSUROY

RESPONSABLE TOMBOLA 071/32.54.86

SECRETAIRE Paula BOURGEOIS-KICQ

Rue François Bovesse 34 6110 Montigny-Le-Tilleul

071/36.65.90 0474/33.87.95

E-mail: lestimbres@hotmail.com

MEMBRES ACTIFS Viviane SPAUTE

Eric DELOOZ
Alain DEBECKER
Jacky DELANNOY
Marie France REMANT
Vincent MATERNE
Michel DELCULEE

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

REUNIONS : le 2ème jeudi du mois à 19 heures.

**LOCAL PRINCIPAL**: Salon des Combattants à 6120 Cour-sur-Heure

**COTISATION**: 8 € avec bulletin

5 € sans bulletin

2,50 € (jeune de - 18 ans)

**COMPTE CPH**: IBAN: BE98 126-1073037-93 au nom du club

Rue Hublette 32 – 6120 Beignée

NOTRE SITE: www.lestimbres.be



#### MOT DE LA PRESIDENTE

Bonjour à tous et toutes,

<u>Appel aux candidats</u>: Comme vous le savez déjà, les élections auront lieu en janvier lors de notre Assemblée Générale. Il y aura entre autre, le renouvellement des mandats du comité pour une durée de deux ans. J'en profite pour lancer un appel aux membres désirant s'investir dans notre cercle. Les éventuels candidats peuvent remplir une lettre de candidature et la faire parvenir à la présidente pour le 15 novembre 2014. Comme vous le savez déjà, Paula arrêtera bientôt son mandat. Dès lors, le poste de secrétaire sera vacant au début de l'année prochaine.

Isabelle

## **REUNION**: 13 novembre 2014 à 19 heures Salon des Combattants à Cour-sur-Heure

#### RESERVE AUX MEMBRES

#### **ANNONCES PHILATELIQUES**

Notre membre et Président ami de Marcinelle, Monsieur Jean-Claude Stoupy (N°44), recherche documents philatéliques sur les charbonnages. Il cède de nombreuses enveloppes thématiques à prix démocratique. Il recherche également : timbres, pli, cartes postales sur la marche – jogging – marathons afin de réaliser une thématique. <u>Contact</u> : 071/43.14.57.

Notre membre et président ami de Thuin, Monsieur Jean-Pierre Brière (N°11), fait un appel à vous tous, afin de trouver des plis ou documents d'Ham sur Heure, pour continuer son histoire postale. <u>Contact</u>: 071/51.51.74.

Notre membre Monsieur Michel Erauw (N°60), recherche tout ce qui concerne l'Exposition de Bruxelles 1897 – timbres neufs et oblitérés, lettres, entiers postaux, vignettes neuves ou sur documents, médailles et en général toute documentation. Il recherche également des documents avec oblitération des bureaux secondaires de Bruxelles comme par exemple, la Chancellerie, la place de la Chapelle, la rue Blaes, etc..... Contact : 0495/52.38.29.

<u>Si vous souhaitez insérer une annonce, une publicité, un article, un espace vous est réservé dans notre bulletin. Vous pouvez contacter la Présidente.</u>

<u>Liste des réunions philatéliques pour 2014</u> : 11 DECEMBRE

Liste des réunions philatéliques pour 2015

8 janvier, 12 février, 12 mars, 9 avril, 7 mai, 11 juin, 17 septembre, 8 octobre, 12 novembre, 10 décembre



Pas d'anniversaires connus. Faites-vous connaître si vous le fêtez pendant ces trois prochains mois

#### AVEC L'AIMABLE AUTORISATION DE M. André FORTON Secrétaire du « Philatelia Hobby Club Wemmel »

#### La poste rurale au 19e siècle en Belgique.

Ouvrages et textes consultés :

- La poste rurale au XIXe siècle en Belgique et en Europe par J.C PORIGNON
- Barensweeën en geboorte van de landelijke postdienst in de provincie Antwerpen door M.Van der Mullen –VBP studiekring nr 200 van oktober 1990,
- De landelijke postdienst van het postkantoor Turnhout postbusletter L door M.Romer –KVBP studiekring nr 356 van maart 2006
- Lier en de landelijke post 1836-1895 door Marc Symens
- Les marques de relais par le Dr Stibbe Balasse Magazine nº 167 et nº168
- Vade Mecum du Philatéliste Marcophile 1849-1920 par René Silverberg.

\* \* \*

#### 1) Préalable:

Le présent travail a été effectué pour faire renaître une époque oubliée par beaucoup. C'est un sujet difficile, et d'autant plus difficile que pratiquement tous les documents officiels ont disparu. Les ouvrages et articles écrits par des passionnés de ce sujet ont été basés sur des documents faisant parties de leurs collections personnelles, des recoupements et des discussions avec d'autres passionnés. Certains se sont lancés courageusement, comme les personnes dont question ci-dessus, dans la rédaction d'ouvrages et d'articles couvrant ce domaine.

Le but du présent article n'est pas d'entrer dans les détails, mais de tenter de donner un petit aperçu d'une période importante de notre histoire postale. Nous espérons que ce modeste travail apportera au lecteur l'un ou l'autre éclaircissement et que lors d'une visite à une bourse, il examinera certains plis mis en vente avec un autre regard.

Qui sait si il n'y aura pas des émules qui se lanceront dans ce domaine plutôt que de collectionner les chromos émis actuellement par les postes.

Nous sommes nous-mêmes encore très néophytes dans cette branche et avons encore beaucoup à apprendre, nous en sommes conscients.

Nos excuses pour les inexactitudes et imprécisions, certainement nombreuses, mais que les spécialistes voudront bien nous pardonner, nous corriger et nous apporter éventuellement des éléments supplémentaires.

\* \* \*

#### 2) Généralités :

En 1830, lors de l'indépendance belge, il y a moins de 100 villes ou localités desservies par un bureau de poste sur un total de près de 2500.

En septembre 1836, la poste rurale voit le jour en Belgique, sur le modèle en vigueur en France. Mais l'idée de mettre ce service en place date déjà de 1831. L'administrateur des Postes de l'époque va adresser un courrier aux responsables des bureaux de poste existant afin d'obtenir de leur part une liste de toutes les communes, villages, hameaux dépendants de leur bureau avec une indication de la distance qui les séparent desdits bureaux.

Malheureusement, soit à cause de la négligence de certains bureaux ou de la mauvaise compréhension de la note de service, une nouvelle circulaire plus précise fut nécessaire en avril 1832.

L'objectif était d'organiser la collecte et la distribution du courrier par arrondissement comprenant certaines communes et de prévoir des trajets et journées de marche pour les facteurs, de veiller à ce que le trajet du facteur ne dépasse pas « cinq lieu du pays » (± 4 km par lieu) et également de prévoir le nombre de facteurs qui dépendront du bureau. L'administration insiste sur le sérieux de l'enquête pour ne pas entraver la bonne

organisation du futur service.

En 1836, on compte 142 bureaux existants et le 1er septembre de cette année débute dans la province du Brabant le service de la poste rurale. Cette province est suivie très rapidement par les autres.

C'est un arrêté datant du 20 août 1836 qui définira en 56 articles les détails d'ordre pratique.

Nous ne reprenons que quelques points importants par exemple :

- a) Le courrier sera retiré et distribué dans toute les commune du pays.
- b) Une boîte aux lettres sera placée dans chaque commune ne disposant pas d'un bureau de poste.
- La commune décide en concertation avec l'administration postale de l'endroit où sera placée la boîte aux lettres.
- d) Il sera prévu suffisamment de facteurs ruraux dépendants des bureaux de direction, de perception ou de distribution
- e) Dans chaque arrondissement, plusieurs cantons seront mis en place et chaque canton, divisé en journées de marche entre les divers facteurs ruraux. Le trajet ne peut être modifié qu'avec l'accord du Ministère des Finances.
- f) Le courrier destiné ou provenant d'une commune ne disposant pas d'un bureau de poste se verra taxé d'un droit fixe de 1 décime en plus du port dû. etc.,...
- NB: Il faudra attendre 1841 pour voir un service quotidien dans toutes les communes.
   Avant cette date, les communes étaient desservies 2 à 3 fois par semaine.
   Certaines toutefois avaient la chance de l'être journellement dès la mise en place du système.
  - En 1849, seront installées des boîtes dans certains hameaux ou autres endroits pour autant qu'elles soient éloignées de plus de 20 minutes de marche de la boîte principale. Chaque boîte a sa marque sous la forme d'un cachet hexagonal au lieu de cercles (voir supra)

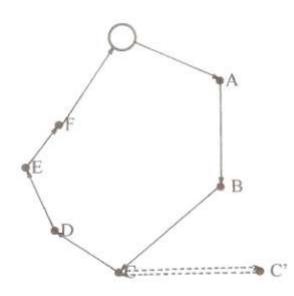
#### 3) Fonctionnement du service et marques postales :

Ainsi qu'il a été dit ci-dessus, la commune détermine l'emplacement des boîtes aux lettres. Lors du renouvellement des boîtes en 1847, il est précisé qu'elles seront placées dorénavant à la maison communale ou en l'absence de tel bâtiment, contre les murs de l'église. Les anciennes boîtes au nombre de 500 ne seront pas détruites mais placées en 1849 à des endroits nouvellement désignés tels que dans de nouveaux quartiers ou dans des hameaux. Elles seront également dotées d'un cachet mais de forme hexagonale avec une lettre. En 1858, on trouvera parfois deux lettres dans un cachet hexagonal ou ayant la forme d'un parallélogramme lorsque le nombre de communes rurales dépasse 25. (la lettre J n'était pas utilisée sauf dans la province d'Anvers). En règle générale, une lettre une fois attribuée restera attachée à la commune



Un ou plusieurs facteurs ruraux (COB 1367, ci-contre) dépendent d'un canton et chacun d'entre eux a un trajet bien précis. Il quittera le bureau de poste et suivra son parcours en visitant chaque commune disposant d'une boîte au lettres et repris sur sa feuille de route.

Le trajet aura une longueur d'environ 30 kilomètres à parcourir dans la journée soit plus que ce qui était initialement prévu. Les études ont toutefois montré que des facteurs parcourraient parfois jusqu'à 40 kilomètres dans la journée, notamment dans le Limbourg.



Ci-contre, à titre d'exemple un trajet fictif. Le facteur quittait le bureau de poste et se dirigeait vers la commune A, B,...F et retour au bureau.

( N.B : C - C' : trajet du facteur relais ; cf. § 4)

Il faut ajouter que le service postal augmenta rapidement. En 1836, il y avait 400 facteurs ruraux soit en moyenne 1 facteur pour 7 communes. On peut imaginer l'effort physique fourni par ce personnel à pied dans toutes les conditions : terrain accidenté, intempéries,...

En 1850, le nombre de facteurs a doublé par rapport à 1836 et en 1880 le nombre a sextuplé.

Le courrier levé sera estampillé au moyen d'un cachet appelé timbre littera avec les lettres **SR** (service rural) qui se trouve à l'intérieur de chaque boite attaché à une chaînette. Il estampillera également sa feuille de route justifiant ainsi son passage dans chaque localité.



Dès le début de l'organisation, à chaque commune fut attribuée une lettre ( parfois 2 ) dans un cercle (entre 8 et 14 mm) ; en général par ordre alphabétique dans la tournée. Par exemple, la lettre L pour la commune de Merchtem : cette dernière dépendant du bureau de Asse.



Enfin, pour clore ce paragraphe, un mot également pour les couleurs des cachets du service rural.

Tout dépendra du bureau d'origine : la couleur rouge sera utilisée lorsque la boîte dépendait d'un bureau de perception ou de direction ; le bleu pour Bruxelles, également si la lettre passe par la capitale ; le noir pour les bureaux de distribution et le vert pour les cachets ambulants.

#### Lu pour vous - à suivre

#### REGLEMENT DES VENTES

Mise en vente lors des réalisations inter membres «VENTE DU MOIS »

Afin d'améliorer la qualité des lots de Belgique proposés aux ventes mensuelles et d'éviter des discutions suite à des erreurs de côtes, qualités et pourcentages, tous les points suivants devront être respectés.

- 1. Tous les lots **XX** et **X** seront vérifiés et les observations sur leurs qualités seront signalées lors de la vente.
- 2. Les timbres et séries XX jusqu'à aujourd'hui et X <u>avant le 01/01/1961</u> de qualité PREMIER CHOIX seront mis en vente suivant les prix demandés par le vendeur mais sans que ceux-ci ne puissent être inférieurs à 30% de la cote du COB. Si lors du contrôle un lot proposé à la vente présente un défaut et ne répond pas aux critères de premier choix (ex : dents courtes, fraîcheur, rouille ou autres problèmes affectant les timbres et documents), le lot sera retiré de la vente. Pour une vente à la tombola du club ces lots « premier choix », le % pourra être inférieur au 30% voir même gratuit.
- 3. Les timbres et séries **XX** jusqu'à aujourd'hui et **X** <u>avant 1961</u> de qualité DEUXIEME CHOIX dont les défauts ont été signalés <u>PAR</u> le vendeur <u>lui-même</u> seront mis en vente suivant les prix demandés par le vendeur. Si ces défauts n'ont pas été signalés ou exagérés afin de vendre à moins de 30%, les lots seront retirés de la vente.
- 4. Les timbres **O** seront mis en vente aux prix demandés par le vendeur et l'acheteur sera seul responsable d'estimer la qualité lors de l'exposition des lots avant la vente.
- 5. Les timbres dépareillés seront mis en vente aux prix demandés par le vendeur comme dans un carnet de circulation.
- 6. Les cotes devront faire référence à un COB de l'année en cours ou une des deux années précédentes. Faute d'une référence vérifiable dans les COB de ces 3 années les lots seront retirés de la vente.
- 7. Des lots de séries ou dépareillés, de timbres XX ou X, peuvent être présentés sous la dénomination « pour affranchissement » sans indication des timbres les composants et les prix des lots feront référence à la valeur faciale. Sous cette présentation ces lots seront mis en vente aux prix demandés par le vendeur ou seront retirés de la vente.
- 8. Les timbres **X** <u>après 01/01/1961</u> seront mis en vente uniquement comme « valeur d'affranchissement ».
- 9. Lors des réunions mensuelles un membre **PRESENT** pourra présenter à un autre membre présent tout élément philatélique au prix qu'il désire.

Il est recommandé de placer les timbres dans des cartons genre "HAWID" ou autre pour bien les protéger. Pour les plis, des enveloppes en plastique ou en papier sont conseillées. (Ceci dans votre propre intérêt de façon à éviter des détériorations lors des manipulations).

Les prix de départ doivent être impérativement exprimés en €.

Les centimes des prix en € doivent impérativement se terminer par 0 ou par 5.

Les lots doivent être présentés avec une liste récapitulative, ainsi qu'une feuille jointe au nom de notre cercle (s'adresser à la présidente pour vous en procurer).

Nous insistons sur le fait que les vendeurs doivent être membres. Les lots doivent être remis à Madame Isabelle Galland-Leysen ou en cas d'absence à un autre membre du comité.

Les membres empêchés d'assister aux réunions et désirant remettre une offre, peuvent le faire auprès de la Présidente au 071/21.74.29.

<u>REMARQUE GENERALE</u>: Bien que le cercle prenne toutes les mesures utiles en vue d'assurer la bonne conservation des lots destinés aux ventes entre membres, il décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration.

Nous rappelons que, <u>pour les ventes</u>, chaque vendeur et / ou acheteur est responsable des échanges qu'il effectue. Chaque membre est tenu avant de quitter la réunion, de vérifier leurs achats de timbres, qu'ils soient mis en vente, ou achetés. Le comité n'est en rien responsable des litiges qui pourraient survenir en raison d'un éventuel mauvais état des timbres vendus.

Il est aussi rappelé que le trésorier ne peut pas faire de crédit lors des ventes. Chaque membre doit être en mesure d'honorer ses enchères.

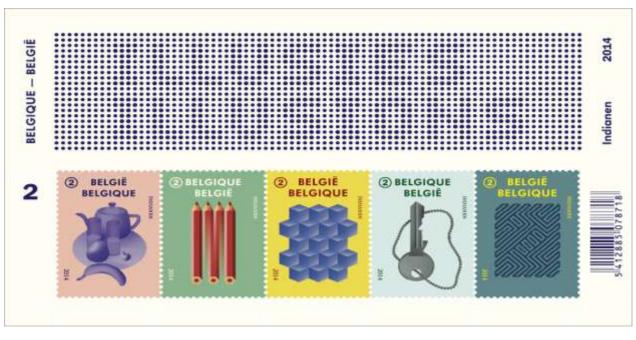
Pour de bonnes réunions conviviales et sans quiproquo, nous comptons sur votre fair-play et vous remercions d'avance pour votre compréhension

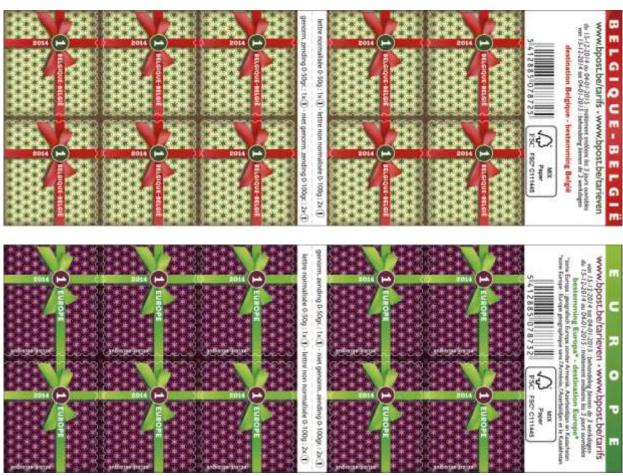
#### Vente du 13 novembre 2014

| N° | Nb  | PAYS     | DESCRIPTION                                   | ETAT | COTE  | Pr.Dép. | Pr.V. |
|----|-----|----------|---|------|-------|---------|-------|
| 1  | 7   | BELGIQUE | Télégraphe 11-12-13-14 et nuances             | 0    | 18,25 | 5,50    |       |
| 2  | 5   | BELGIQUE | Télégraphe 3-4-5 et nuances                   | 0    | 45,50 | 13,50   |       |
| 3  | 1   | BELGIQUE | Télégraphe 5                                  | X    | 90    | 27      |       |
| 4  | 1   | BELGIQUE | Télégraphe RT1                                | 0    | 65    | 19      |       |
| 5  | 3   | BELGIQUE | N°401 à 403                                   | XX   | 13    | 3,90    |       |
| 6  | 3   | BELGIQUE | N°404 à 406                                   | Х    | 7     | 2,10    |       |
| 7  | 3   | BELGIQUE | N°407 à 409                                   | Х    | 6     | 1,80    |       |
| 8  | 8   | BELGIQUE | N°411 à 418                                   | Х    | 8     | 2,40    |       |
| 9  | 8   | BELGIQUE | N°438 à 445                                   | XX   | 30    | 9       |       |
| 10 | 2   | BELGIQUE | N°478 (paire – coin feuille +ca 5 pic éffacé) | XX   | 66    | 40      |       |
| 11 | 1   | BELGIQUE | Enveloppe numéroté HSH                        | 0    | /     | 2       |       |
| 12 | 4   | BELGIQUE | N°1708/1711 (légère tache de rouille n°1710)  | XX   | 2,25  | 0,65    |       |
| 13 | 1   | BELGIQUE | BF 78 (N°2795)                                | XX   | 4,50  | 1,35    |       |
| 14 | 1   | BELGIQUE | BF 41   | XX   | 1,40  | 0,40    |       |
| 15 | 1   | BELGIQUE | BF 35   | XX   | 3     | 0,90    |       |
| 16 | 2   | BELGIQUE | N°2646/2647                                   | XX   | 2,40  | 0,70    |       |
| 17 | 1   | BELGIQUE | FDC en or (N°2271)                            | 0    | /     | 2       |       |
| 18 | 3   | BELGIQUE | FDC – Gerpinnes (4/5/1978) – N°1881/1883      | 0    | /     | 2       |       |
| 19 | 1   | BELGIQUE | FDC « portes ouvertes » N°1930                | 0    | /     | 1       |       |
| 20 | 1   | BELGIQUE | FDC en or N°2018                              | 0    | /     | 1,50    |       |
| 21 | 3   | BELGIQUE | Carnets n°3-4-5                               | XX   | 9     | 3       |       |
| 22 | 3   | BELGIQUE | Carnets N°4 en 3 exemplaires                  | XX   | 9     | 3       |       |
| 23 | 1   | BELGIQUE | CF112 (voir dentelure)                        | XX   | 155   | 46,50   |       |
| 24 | 100 | FRANCE   | Divers timbres oblitérés avant 1960           | 0    | /     | 3       |       |
| 25 | 50  | FRANCE   | Divers timbres oblitérés entre 1960 et 1976   | 0    | /     | 1,50    |       |
| 26 | 167 | EUROPA   | Thématique Europa oblitérés                   | 0    | /     | 5       |       |
| 27 | 21  | DIVERS   | Thématique Sport                              | 0    | /     | 0,50    |       |
| 28 | 41  | DIVERS   | Thématique Fleurs                             | 0    | /     | 1       |       |
| 29 | 2   | BELGIQUE | PR 47 et 48                                   | XX   | 2,50  | 1       |       |
| 30 | 9   | BELGIQUE | CF 407 à 415                                  | XX   | 46    | 13,80   |       |
| 31 | 7   | BELGIQUE | CF 416 à 422                                  | XX   | 20    | 6       |       |
| 32 | 1   | BELGIQUE | CF 432  | XX   | 50    | 25      |       |
| 33 | 8   | BELGIQUE | N°411 à 418                                   | XX   | 25    | 7,50    |       |
| 34 | 1   | BELGIQUE | N°410   | Х    | 125   | 37,50   |       |

#### Sorties philatéliques du 25 octobre 2014

Cercle organisateur: TIPOC - De Tiense Postzegelclub - tipoc@hotmail.com - 016/81.09.48





#### **AGENDA**

<u>Dimanche 9 novembre</u>: Le cercle des collectionneurs de Perbais organise sa 20<sup>ème</sup> bourse toutes collections à Tourinnes-Saint-Lambert, de 9 à 16h à la Salle « Le Fenil », rue de la cure 15 à 1457 Tourinnes. Entrée 1€. **Le 11/11 bourse de Bandes desinnées même endroit, de 9 à 17h.** Renseignements: M. BERTRAND Franz 010/659134

<u>Mardi 11 novembre</u>: Le « Vilvoordse postzegelclub » organise une bourse philatélique de 9 à 15h, dans le réfectoire de l'Athénée Royale (entrée par le parking de l'école, Van Helmontstraat 6 à Vilvoorde). Bar, Restauration, parking.

<u>Renseignements</u>: M. DOCHEZ Francis 02/3054721 – <u>www.brafila.be</u> / <u>www.brabantphil.be</u> ou <u>dochez.francis@skynet.be</u>

<u>Samedi 15 novembre</u>: Le cercle philatélique de la Vallée de l'Escaut organise une exposition philatélique EPHOPHILA 2014 à l'occassion du 50<sup>ème</sup> anniversaire du cercle avec une émission de timbres personnalisés. Salle de la Malterie, 11 rue Wibault Bouchart – 7620 Bléharies. Entrée gratuite, parking aisé, bar et petite restauration.

Renseignements: M. CEYX Jean-Claude 069/229440 - email: jean-claude.ceyx@skynet.be

<u>Dimanche 16 novembre</u>: Le club philatélique FAGEPHIL organise sa 19<sup>ème</sup> grande bourse des collectionneurs, Ecoles communales, rue Delval de 9h à 16h30. Entrée gratuite, buvette, petite restauration, cafétaria.

Renseignements: M. LAURENT André 064/282507 – email: fagephil.manage@skynet.be

<u>Samedi 29 novembre</u>: Le groupement philatélique de Montigny-Le-Tilleul organise sa 8<sup>ème</sup> bourse d'échange toutes collections de 8h30 à 16h au Centre Culturel, rue Wilmet 5 à 6110 Montigny-Le-Tilleul. Entrée gratuite, buvette, parking aisé, accessible aux personnes à mobilité réduite.

Renseignements: M. DE PRAETER Guy 0471/854818 – guydepraeter@hotmail.be

<u>Dimanche 7 décembre</u>: KVBP – Afdeling Leuven organise sa 30<sup>ème</sup> bourse philatélique de 9 à 16h au Koninklijk Atheneum Redingenhof, Redingenstraat 90 à 3000 Leuven.

Entrée gratuite, parking spacieux, petite restauration.

 $\underline{Renseignements}: 016/402745-wilfried.verlinde@pandora.be$ 

#### **Boucherie - Charcuterie**

## Dominique BEQUET

7, rue Miserque

#### **MARBAIX-LA-TOUR**

Tel: 071 / 21 81 19

Grand choix de charcuteries fines, fabrication maison.

Remise à domicile. Service traiteur sur commande.



## NOTRE 8<sup>ème</sup> MARCHE DE L'ARTISANAT ET DE NOEL

Aura lieu en la **Salle de l'Élysée** Place de Beignée – (derrière le restaurant « Le Hussard ») à **6120 Beignée.** 

> Le 29 novembre 2014 de 11 à 19 h. Le 30 novembre 2014 de 11 à 17 h.

Entrée gratuite - accessible aux personnes à mobilité réduite - Parking aisé Bar pistolet

Renseignements 0474/33.87.95 - 071/21.74.29

Email: lestimbres@hotmail.com

Site web: <u>www.lestimbres.be</u>.

Organisé par le Cercle Philatélique « LES TIMBRES » D'Ham-sur-Heure/Nalinnes





## CERCLE PHILATELIQUE "LES TIMBRES" D'HAM-SURHEURE/NALINNES

#### Organisera sa 9<sup>ème</sup> bourse d'échanges TOUTES COLLECTIONS

### LE SAMEDI 21 MARS 2015 De 9 à 16 heures

**AU CHATEAU -** Chemin d'Oultre-Heure, 20 **6120 HAM-SUR-HEURE/NALINNES** 

PHILATELIE – NUMISMATIQUE CARTOPHILIE – TELECARTES etc....

ENTREE LIBRE – ACCESSIBLE AUX
PERSONNES A MOBILITE REDUITE BAR ET PISTOLETS FOURRES

#### Renseignements:

Mme Galland-Leysen 071/21.74.29 Mme Kicq-Bourgeois 0474/33.87.95 Email: lestimbres@hotmail.com